

PATRIMOINE GLÂNE

PROCES VERBAL de l'assemblée constitutive Jeudi 20 mai 2021 – 19h30 – aux Capucins, Romont

Présents :

Florence Bays (FB), Florian Deferrard (FD), Michel Dousse (MD), Astrid Kaiser (AK),
Madeleine Fasel-Eggs (MFE), Stefanie Losey (SL), Fanny Revertera (FR), Stefan Trümpler (ST) ;
Julie Vuignier (JV) ;
Jean-Marie Chollet (JMCH)(dès 20h30)

1. Accueil et bienvenue

Conformément aux statuts, l'assemblée est dirigée par le doyen *Stefan Trümpler*. Rapide tour de table pour se présenter. L'ordre du jour est accepté.

2. Objectifs de l'association

ST présente la genèse de l'association. Le fonds de la pharmacie Robadey a démontré le besoin de créer une entité culturelle qui s'occupe de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine glânois pour éviter la disparition d'éléments méritant d'être conservés.

FD constate par expérience qu'il est souvent difficile de prouver au niveau cantonal l'intérêt d'un patrimoine local, il est donc nécessaire d'avoir des relais sur place. Importance d'informer le public et de réunir sur une plateforme les collections et objets patrimoniaux glânois.
ST : Importance de créer une conscience, de sensibiliser les gens à la valeur patrimoniale. Le but n'est pas d'amasser une collection.

AK : Avec la Veveyse, la Glâne est le seul district sans musée régional.

MD : Nécessité de faire du lobbying, de conseiller les gens.

FR : Importance de favoriser une prise de conscience des gens quant à la valeur patrimoniale.

3. Présentation et adoption des statuts

Les statuts sont lus par *ST* et discutés au fur et à mesure.

Deux changements sont apportés :

- Art. 3. Objectifs : Débat : faut-il s'investir aussi pour le patrimoine bâti ? *FR* remarque que selon ses statuts le Service des biens culturels n'a pas pour tâche de sensibiliser le grand public, l'association a donc un rôle à jouer. Il est décidé de renoncer à la précision « mobilier et immatériel ».

- Art. 17. Organe de révision : il est décidé de n'avoir qu'un seul suppléant.

Discussion :

MD : Difficulté de trouver des locaux de dépôts.

ST : L'association doit-elle être propriétaire d'objets ? Il faut avoir la liberté de jeter après une valorisation des objets sauvegardés.

FD : L'association doit être une instance de dernier recours pour sauver, le rôle premier, c'est de documenter.

SL : Concernant un local de dépôt : maintenant que l'association est créée, cela vaut la peine de reformuler la demande à la commune de Romont de mettre à disposition un local. Elle conseille de s'adresser aussi aux autres communes glânoises.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité. Stefanie Losey s'est récusée.

4. Élections des membres du comité fondateur (en place jusqu'à l'AG prévue en automne)

Stefan Trümpler (présidence), *Astrid Kaiser* (secrétariat) et *Fanny Revertera* (trésorerie) sont élus par acclamation.

Florence Bays, *Jean-Marie Chollet*, *Florian Deferrard*, *Madeleine Fasel-Eggs*, *Julie Vuignier* sont membres ordinaires du comité.

5. Élections des vérificateurs des comptes et de leurs suppléants

^{6.}
Madeleine Fasel-Eggs et *Stéphanie Oberson* (vérificatrices) et *Jean-Marie Chollet* (suppléant) sont élus par acclamation.

7. Présentation des projets en cours

- Fonds Pharmacie Robadey

AK présente avec des images le Fonds et le travail d'emballage effectué.

FB propose d'interviewer la famille Robadey et des gens qui se souviennent de la pharmacie (oral history).

- Usine Erie-Electroverre

ST et *JMCH* expliquent les démarches entreprises à titre de documentation d'urgence (vidéo et photos, récolte de témoignages) et commentent les images des objets mis de côté. Les archives de l'usine sont un autre sujet qui sera abordé par la suite.

8. Discussion sur les prochaines démarches à entreprendre

- **Communication :**

FB et *MFE* rédigent un **communiqué de presse** pour annoncer la fondation de l'association.

Création d'un logo : *JV* contacte des jeunes graphistes qu'elle connaît.

Site web : création rapide, provisoire, pour qu'il puisse être annoncé dans le communiqué de presse. Il devra déjà contenir au minimum les statuts de l'association, une adresse de contact, des informations concernant les membres du comité, ainsi que les montants des cotisations et un N°IBAN du compte bancaire.

Nom de domaine et adresse mail : *FR* s'en occupe.

- **Finances :**

- Fixation des montants des cotisations :

tarif étudiant : **20.-**

tarif ordinaire : **40.-**

membre collectif : **100.-**

- Création d'un compte bancaire (*FR* et *ST*)

9. Divers

SL se réjouit aussi en tant que conseillère communale de la naissance de cette association et remercie toutes les personnes qui s'engagent pour cette cause importante de garder des traces du présent et du passé, qui ont un impact sur le futur.

Prochain comité :

Vendredi 18 juin à 18h30 (localisation précisée plus tard)

Romont, le 24 mai 2021

Pour le PV

Astrid Kaiser, secrétaire